



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU
CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS
Cœur de Drôme

DECISION DU PRESIDENT

N° 2022-040

1.1 Marché public

CONTROLE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE LA CRECHE D'AOUSTE-SUR-SYE

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

VU le code de la commande publique et notamment son article R 2122-8 ;

VU le devis n°2020 06 46 5381 de DEKRA INDUSTRIAL SAS d'un montant de 1 200 € HT pour une mission de contrôle technique des travaux de réfection de la toiture de la crèche d'Aouste-sur-Sye ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché pour une mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de réfection de la toiture de la crèche d'Aouste-sur-Sye ;

CONSIDERANT qu'en application de l'article R 2122-8 du code de la commande publique, la collectivité peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € hors taxes ;

CONSIDERANT que la mission de contrôle technique pour les travaux de réfection de la toiture de la crèche d'Aouste-sur-Sye constitue un marché dont le montant est inférieur à 40 000€ hors taxes et qu'il peut donc être passé sans publicité, ni mise en concurrence préalables 21-318 ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2022 à l'imputation 21.318 ;

DECIDE

Article 1 : de signer le marché public pour une mission de contrôle technique des travaux de réfection de la toiture de la crèche d'Aouste-sur-Sye avec DEKRA Industrial SAS – 2 place Edmond Regnault – 26 000 VALENCE – n°SIRET 433 250 834 012 65 - pour un montant de 1 200 € HT.

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le 12 mai 2022

Denis BENOIT,

Président

